



COMMUNIQUÉ

NOS ROUTES, LA PÉRIODE DE DÉGEL ET LE RÔLE DES CONTRÔLEURS ROUTIERS

Montréal, le 1^{er} mars 2024 - La Fraternité des constables du contrôle routier du Québec (FCCRQ-AFPC) souhaite conscientiser la population au sujet de la période de dégel de nos routes québécoises et le rôle des contrôleurs routiers pour les protéger.

Avec l'hiver particulièrement chaud que l'on connaît cette année, la période de dégel est anormalement tôt et débutera exceptionnellement ce lundi 4 mars. Pour le commun des mortels, il peut être sans conséquence de voir apparaître les mots ****Attention camionneurs période de dégel**** sur les panneaux du ministère des Transport du Québec (MTQ). Cependant, les camionneurs et les transporteurs en connaissent très bien les implications. Ils doivent charger moins de poids car nos routes sont temporairement plus fragiles qu'à l'habitude.

Selon le site du MTQ, qui évalue les dates officielles du dégel chaque année, la route est de 30 à 70 % plus fragile en période de dégel qu'en temps normal. Un seul véhicule en surcharge peut causer des dommages importants. À l'inverse, une diminution des charges réduit considérablement les dommages causés à la chaussée. Pour cette raison, des restrictions de charges sont imposées aux véhicules lourds en période de dégel. De manière générale, ces restrictions varient de 8 % à 20 %.

Le rôle primordial des contrôleurs routiers

Les contrôleurs routiers du Québec sont les seuls agents de la paix capables d'appliquer le règlement sur les surcharges en période de dégel. Les surcharges représentent environ 10% de tous les constats émis chaque année par les contrôleurs. En 2022, ils en ont émis 3096. En 2021, c'est 3506 constats concernant les charges qui ont été émis. Ce qui représente en moyenne 9 constats par jour, à tous les jours de l'année !

Pour une infraction de vitesse, plus un conducteur roule vite et plus le constat d'infraction sera élevé. Le même principe est utilisé pour les surcharges. La pénalité minimale pour une surcharge axiale avec les frais est de 272\$, et de 554\$ pour une surcharge totale. C'est encore plus cher si le conducteur circule sur un pont à tonnage limité; pour 2000 kg de plus que permis c'est un montant de 1326\$ que le défendeur devra assumer.

...2/



Les contrôleurs routiers peuvent non seulement vérifier le poids des véhicules dans les postes de contrôle en bordure d'autoroute, ils sont munis de pèses-roues portatifs qu'ils peuvent utiliser partout sur le territoire.

En plus d'émettre un constat d'infraction, les contrôleurs routiers ont le pouvoir d'exiger la conformité sur place. Ceci signifie que le transporteur doit choisir la façon dont il se rendra conforme avant de repartir. L'impact financier de se conformer sur le champ est souvent grand que les frais du constat d'infraction. Les contrôleurs ont même le pouvoir de remiser un véhicule en attendant sa conformité.

Comme le chargement peut contenir des produits de la criminalité, le travail des contrôleurs routiers est toujours risqué. C'est pourquoi les contrôleurs routiers réclament encore aujourd'hui les outils nécessaires pour assurer leur sécurité dont un accès plus complet au Centre de renseignements des policiers du Québec (CRPQ) avant de relâcher de potentiels criminels.

Le nombre de contrôleurs routiers au Québec en fait le 7^e plus gros corps d'agents de la paix travaillant sur les routes du Québec.

- 30 -

La Fraternité des constables du contrôle routier du Québec (FCCRQ) représente plus de 300 agentes et agents de la paix à travers la province relevant de Contrôle routier Québec, une agence de la Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ). La FCCRQ est sous entente de service avec l'Alliance de la Fonction publique du Canada, région du Québec (AFPC-Québec).

L'AFPC-Québec regroupe les membres de l'Alliance de la Fonction publique du Canada (AFPC) situés sur le territoire québécois, à l'exception de l'Outaouais. Elle est aussi affiliée à la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ), la plus grande centrale québécoise comptant aujourd'hui plus de 600 000 membres présents dans tous les secteurs de l'activité économique d'un bout à l'autre de la province.

Demandes médiatiques :

Isabelle Charette
Vice-présidente aux communications
Fraternité des constables du contrôle routier du Québec
514-703-3423